

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-11-08/09

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents: 22 Votants: 25

Le huit novembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE-LATOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir: Frédéric LOGEZ donne pouvoir à Aurélien BERRETTONI, Véronique AVENAS donne pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE

Membres absents excusés : Mélanie TRAVIER

Secrétaire : Gérard MAGNET Service instructeur : Finances

Le Maire certifie :

 que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 30 octobre 2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le: 1.3 NOV. 2023

- et publication du :

1 3 NOV. 2023

Arnaud SAVOIE, Maire



OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ECOLE ELEMENTAIRE LES CHADRILLONS

Anne-Sophie DEVAUX expose que deux classes de CM1 de l'école élémentaire des Chadrillons portent un projet de plantation d'une haie arbustive.

Les objectifs poursuivis par la mise en place de ce projet sont :

- Développer une attitude citoyenne et un comportement éco citoyen, responsable de soi, des autres et de l'environnement
- Améliorer les capacités d'écoute, d'entraide et d'autonomie
- Fédérer les élèves autour d'un projet commun
- Développer une diversité de situation en lecture et en mathématiques.

Afin de mener à bien ce projet, la Directrice de l'école élémentaire sollicite une aide financière à hauteur de 300 € pour le financement des arbustes au titre d'une demande de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire publique les Chadrillons d'un montant de 300 €,

DIT que la dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget communal 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE, Maire

